

# **84<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Caisse de Havre-aux-Maisons tenue le 17 avril 2023 à 19 heures 30 en présentiel.**

## **1- Ouverture de l'assemblée**

Le président M. Bernard Arseneau souhaite au nom des membres du conseil d'administration la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Havre-aux-Maisons qui se tient à la Maison de la Culture

Le président sera secondé à l'animation par Mme Sophie Arseneau, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité d'audit et déontologie, Mme Pascale Chevarie, présidente du comité de mise en candidature et présidente du comité gouvernance, éthique et coopération qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, de M. Francis Simard, directeur général et de Mme Marie-Michèle Deraspe Richard, secrétaire du conseil d'administration. Le président donne également quelques précisions sur le déroulement de la réunion et confirme que seul un membre de plein droit de la caisse admis depuis plus de 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

Le président invite les gens à écouter un message de M. Cormier, président du mouvement.

Le président invite le secrétaire à mentionner quelques règles à respecter pour que tout se déroule bien.

Puisqu'il y aura votation en direct, on doit nommer deux scrutateurs, M. Bernard Arseneau et Mme Sophie Arseneau sont recommandés par la secrétaire. L'adoption de cette recommandation est proposée par (retiré), appuyée par (retiré) et adoptée à l'unanimité.

## **2- Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

Le président M. Bernard Arseneau invite le secrétaire, Mme Marie-Michèle Deraspe Richard, à nous faire la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1 Rapport du conseil d'administration
  - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3 Rapport financier
  - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

- 5.2.3 Présentation des personnes candidates
- 5.2.4 Élection par acclamation
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Après la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité.

## **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022**

Le président M. Bernard Arseneau demande une proposition par les membres pour que l'adoption du procès-verbal se fasse sans qu'il ne soit lu ni qu'il soit résumé étant donné qu'il a été déposé sur le site internet de la caisse et dont vous avez eu la possibilité de prendre connaissance. Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité que le projet de procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2022 soit approuvé tel quel.

## **3- Retour sur l'année 2022**

### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

Le président M. Bernard Arseneau nous présente le rapport du conseil d'administration pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Le président M. Bernard Arseneau invite Mme Sophie Arseneau, présidente du comité d'audit et déontologie à nous présenter son rapport.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de service à des personnes visées par le code.

### **3.3 Rapport annuel au 31 décembre 2022**

Le directeur général M. Francis Simard invite les participants à regarder une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers. Passons maintenant à nos propres résultats pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022. Il invite également les membres à poser des questions sur le sujet.

### **3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu.**

Le président M. Bernard Arseneau invite Mme Pascale Chevarie, présidente du comité Gouvernance, Éthique et Coopération à nous présenter son rapport sur l'utilisation du FADM. Elle nous invite à regarder une capsule vidéo des projets soutenus par la caisse.

## **4- Période de questions**

Aucune question n'a été soulevée.

## **5- Propositions soumises au vote**

### **5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristourne

Le directeur général M. Francis Simard nous présente une capsule vidéo sur le versement des ristournes et il présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels qui se chiffrent à 860 000 \$.

M. Francis Simard est invité à nous présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes pour un montant de 319 717 \$ composé de 80 000 \$ FADM et de 239 717 \$ ristournes aux membres.

M. Bernard Arseneau demande une proposition pour la recommandation concernant la répartition des excédents et le versement de ristournes tel que présenté.

Cette recommandation est proposée par (retiré), appuyée par (retiré) et sera soumise au vote après l'assemblée.

### **5.2 Élection des membres du conseil d'administration**

#### **5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection**

M. Bernard Arseneau mentionne qu'en tant que président du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, agira comme président d'élection. Marie-Michèle Deraspe Richard agira comme secrétaire d'élection.

#### **5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature**

Mme Pascale Chevarie, présidente du comité de mise en candidature, nous présente le rapport du comité. Elle mentionne que le conseil d'administration met à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Celui-ci a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 16 janvier 2023. Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

#### **5.2.3 Présentation des personnes candidates**

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

M. Henri-Paul Bénard proposé par (retiré)

Mme Émilie Boudreau proposée par (retiré)

Mme Renée Landry proposée par (retiré)

#### **5.2.4 Élection par acclamation**

Ayant reçu un nombre égal de candidatures aux postes à combler, la présidente du comité déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration. Mme Renée Landry, Mme Émilie Boudreau et M. Henri-Paul Bénard.

Félicitations à ce nouvel élu et aux nouvelles élues !

#### **Votation en différé**

Le président rappelle les éléments sur lesquels les membres seront invités à voter.

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Il rappelle également les modalités se rapportant au vote, soit par Accès D en ligne ou Accès D mobile. Toute personne qui veut voter doit être inscrite sur Accès D. La période de votation est ouverte à partir de 23 heures 59 ce 17 avril pour une période de 4 jours soit jusqu'à 23 heures 59 le vendredi 21 avril 2023.

#### **6- Fin de la rencontre et remerciements**

M. Bernard Arseneau remercie les quelques 97 participants qui se sont déplacés pour leur implication ainsi que de leur confiance envers le conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons. Il remercie les personnes qui l'ont assisté pour la bonne marche de cette assemblée. Il remercie également le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients.

#### **7- Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Les résultats obtenus après la période de votation de 4 jours sont les suivants :

- 98,91% des membres votants sont en faveur de la proposition sur la répartition des excédents annuels.

La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le site internet de la caisse et sont disponibles à la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

---

Bernard Arseneau, président

---

Marie-Michèle Deraspe Richard, secrétaire